

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 10 août 2020

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4034-2018 - Autorisation d'investissement visant à accroître la capacité du site d'emmagasinage de Pointe-du-Lac d'Intragaz.  
Phase 3 : Montant et date d'entrée en vigueur du cavalier tarifaire.  
**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).**  
**Planification de l'audience par visioconférence du 11 août 2020**

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir à la Régie les renseignements suivants de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* et de *Stratégies Énergétiques*, en planification de l'audience par visioconférence du 11 août 2020 en Phase 3 du présent dossier :

- SÉ-AQLPA ne présentera pas de preuve.
- Contre-interrogatoire d'Intragaz : environ 10-15 minutes.
- Plaidoirie de SÉ-AQLPA : Environ 15 minutes. Des précisions quant à notre plaidoirie sont indiquées dans notre [lettre C-SÉ-AQLPA-0030](#).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et l'intervenante, par le *Système de dépôt électronique (SDÉ)* de la Régie de l'énergie.